

# Cité Administrative de Toulouse

## Démarche 1 % artistique

### Programme de la commande artistique

Version 1 – CE - 0972022

---

## Table des matières

Présentation de l'opération immobilière .....	2
Présentation générale du site.....	3
Histoire et renouveau du site .....	3
La cité pour qui ?.....	5
Une nouvelle image pour l'Etat .....	5
Le projet lauréat, présentation générale .....	6
Le projet lauréat .....	6
Une citée intégrée.....	7
Une citée pensée comme un Village de Services .....	9
Une cité exemplaire.....	13
Orientation et programme 1 % artistique .....	14
Ambition générale .....	14
Programme technique.....	14
Calendrier.....	21
Budget .....	22
Annexes.....	23
Mémoire architectural et fonctionnel ou Notice architecturale et paysagère .....	23
Plan de masse .....	23
Plan de la zone accueil du public .....	23
Documents graphiques : Axonométries / Façades.....	23
Film de présentation du projet.....	23

## *Présentation de l'opération immobilière*

Dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) lancé par le Gouvernement dès 2017 pour amplifier les investissements publics, pour une action publique plus transformante, plus concrète, projetée sur les priorités d'avenir, l'État a souhaité inscrire un vaste programme de modernisation des cités administratives doté d'un milliard d'euros et adopté dans la loi de finances 2018.

Cet investissement a pour ambition de valoriser le patrimoine immobilier public en retenant les projets les plus vertueux, s'inscrivant dans les politiques publiques gouvernementales prioritaires, de transition énergétique, de transition numérique, de transformation des administrations publiques.

C'est dans ce cadre que sur la proposition du préfet de la Haute-Garonne, le ministre de l'action et des comptes publics a validé un investissement global de presque 90 millions d'euros pour mener à bien le projet de réalisation d'une nouvelle cité administrative à Toulouse qui présentait les meilleures performances environnementales, énergétiques, immobilières, économiques, projet qui serait ainsi exemplaire dans une démarche globale de la transformation de l'action publique dans les territoires.

Implantée au cœur du nouveau quartier métropolitain Guillaumet en totale reconquête urbaine, pour partie dans un bâtiment de style Art Déco construit au début des années 30 et totalement restauré et, pour partie, dans des constructions nouvelles, la future cité administrative de Toulouse pensée comme un village de services, moderne, agile, intégré, accueillera, avant la fin 2024, un peu plus de 1600 collaborateurs porteurs de politiques publiques diverses.

Accélérateur de transformation, ce projet, l'un des plus importants actuellement portés par l'État en Occitanie, doit permettre à chacun d'évoluer dans un environnement de travail performant, responsable, adapté aux besoins actuels et futurs, évolutif, connecté, où la qualité de vie sera renforcée, l'attractivité améliorée, le service rendu meilleur.

Pensé pour tous les futurs usagers, agents des services accueillis comme publics reçus, ce projet de transformation majeur respecte les exigences et contraintes des politiques publiques actuelles, environnementale, énergétique, immobilière.

Exemplaire à bien des égards, la future cité administrative de Toulouse confirme ainsi l'ancrage territorial de l'État en Occitanie, tout particulièrement en Haute-Garonne.

## Présentation générale du site

### Histoire et renouveau du site

Le projet se situe dans le département de la Haute-Garonne, sur la Commune de Toulouse, membre de Toulouse Métropole, entre les quartiers de Jolimont, Roseraie et Soupetard.

La nouvelle cité administrative sera implantée sur une partie de l'ancien site militaire dit Centre d'Essais Aéronautiques de Toulouse (CEAT) qui représente dans sa globalité un peu plus de 17 ha.

Un peu plus de 3 hectares sont réservés pour la cité administrative, le reste du terrain étant en cours d'aménagement dans le cadre d'un programme mixte amené à accueillir de nouvelles constructions à usage d'habitat mais aussi d'activités et d'équipements d'intérêts collectifs ou de service public.



Le site retenu présente des constructions existantes qui seront restaurées, et complétées par des pavillons neufs afin de répondre aux besoins programmatiques exprimés par le maître d'ouvrage

Les bâtiments conservés ont été conçus dès 1929 par l'architecte Charles Lemaesquier, pour accueillir l'école vétérinaire de Toulouse, avant d'être réquisitionnés en 1940 par l'armée, et transformé en centre d'enseignement, école nationale supérieure d'ingénieurs de construction aéronautique (ENSICA) qui occupera le site jusqu'en 2015.



Vue générale, Bulletin municipal juillet 1934



Les bâtiments conservés et restaurés sont caractéristiques d'une sensibilité architecturale d'entre-deux guerres, dans un style Art Déco, avec une composition classique, une organisation géométrique, avec des espaces identifiés, cour d'honneur à l'avant et une « cour intérieure » à l'arrière.

Les bâtiments possèdent la labellisation bâtiments remarquables du XXème siècle.



Le site, presque centenaire, dispose par ailleurs d'une végétation dense et organisée qui sera conservée pour ses sujets existants, et complétée tout particulièrement de la nouvelle cour intérieure, cour réservée aux agents du site.

### *La cité pour qui ?*

La nouvelle cité administrative devra accueillir 1600 agents de différentes directions régionales, départementales de l'État.

Elle sera pour une partie accessible au public qui devra pouvoir bénéficier d'un accès aisé et de qualité à ces administrations.

Cet équipement public sera ouvert en journée, au public comme aux agents.

### *Une nouvelle image pour l'Etat*

Le projet immobilier se veut être le reflet de l'image d'un État ouvert, modernisé, accueillant, intégré. La Cité est pensée pour faciliter l'accueil des usagers, et pour faciliter la transversalité, la rencontre, le partage entre les 1600 agents appartenant à différents ministères et intervenant sur une multitude de politiques publiques.

C'est la notion de **Village de Service qui est le fil conducteur du projet immobilier.**

Pour répondre à cela, le maître d'ouvrage a décidé que la réalisation de ce projet, dans le cadre d'un Marché Public Global de Performance (MPGP), serait confiée à un groupement chargé des études de conception, de la réalisation des travaux et de l'exploitation de l'ouvrage et de sa maintenance durant 5 ans

## *Le projet lauréat, présentation générale*

### *Le projet lauréat*

Depuis avril 2022, un groupement, dont le mandataire est la société Bourdarios, est titulaire du marché de conception, construction, exploitation maintenance.

Actuellement en phase de conception, les travaux doivent débuter début 2023 pour s'achever à la mi-2024.

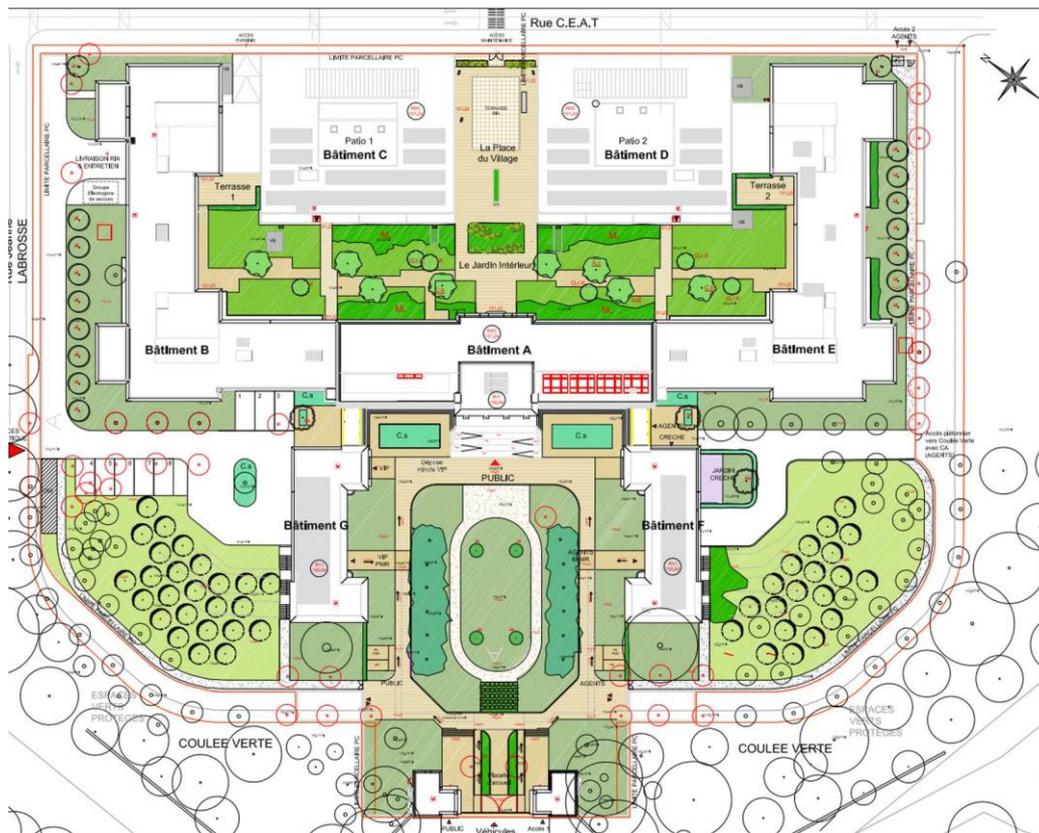
Les services rejoindront le site à compter de l'automne 2024.

Le projet de réhabilitation et d'extension du bâtiment historique de l'Architecte Lemaesquier, fleuron de l'architecture art déco est la réponse à l'enjeu majeur d'adaptabilité dans un cadre de travail en perpétuelle évolution. Attractive et intense, la Cité administrative sera une véritable adresse dans le quartier. Le projet propose ainsi de réanimer son image au profit d'un véritable signal urbain, offrant à l'intérieur une nouvelle flexibilité adaptée aux nouveaux usages. La Cité Administrative est un bâtiment symbolique et protecteur : un édifice tourné vers plus de performance environnementale et énergétique, soucieux de l'avenir ainsi que du bien-être des usagers.

En quelques données, la nouvelle cité ce sera presque 30 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, la moitié dans les bâtiments conservés et restaurés, l'autre moitié dans deux pavillons en r+4 construits.

Sur le terrain d'assiette d'un peu plus de 3 hectares, 2,2 hectares sont laissés libres de toutes constructions, la quasi-totalité en pleine terre.



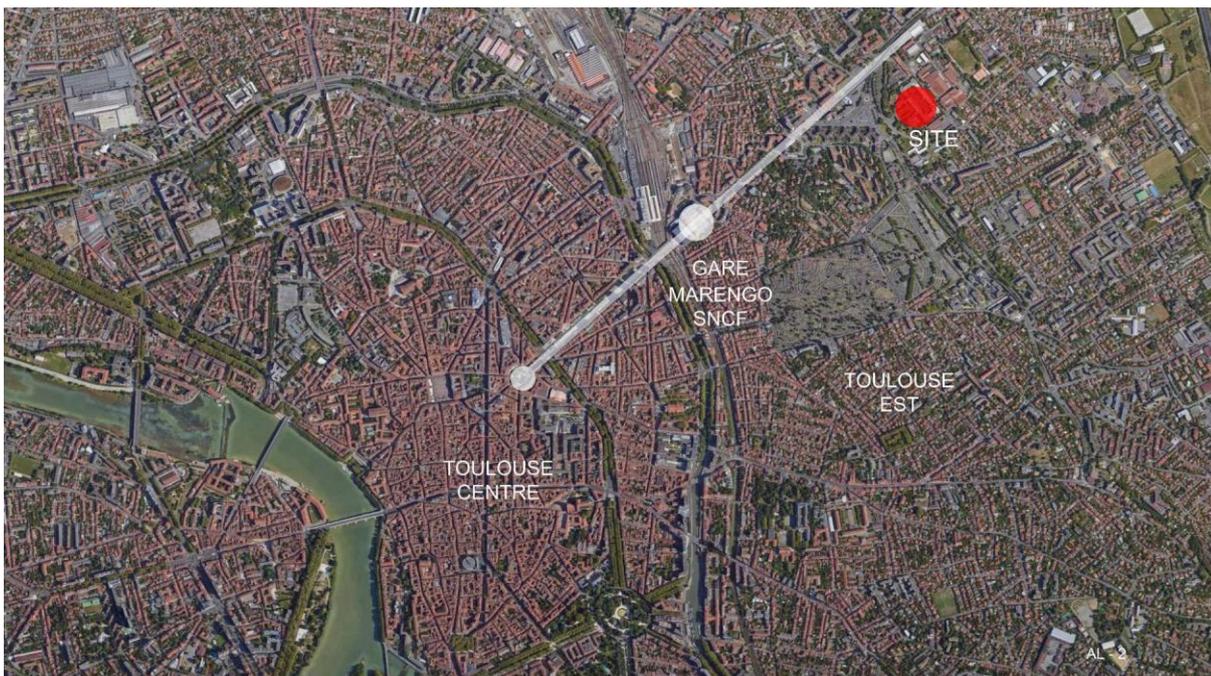


Le projet retenu répond aux attentes du maître d'ouvrage, une cité intégrée, pensée comme un village de services, exemplaires.

### *Une cité intégrée*

#### A proximité immédiate des transports en commun, d'accès aisé

Aux portes du centre historique de Toulouse, le site Lemaresquier se trouve à vol d'oiseaux, à un peu plus de 2km de la place du Capitole, à moins d'1 km de la Gare Toulouse Matabiau.

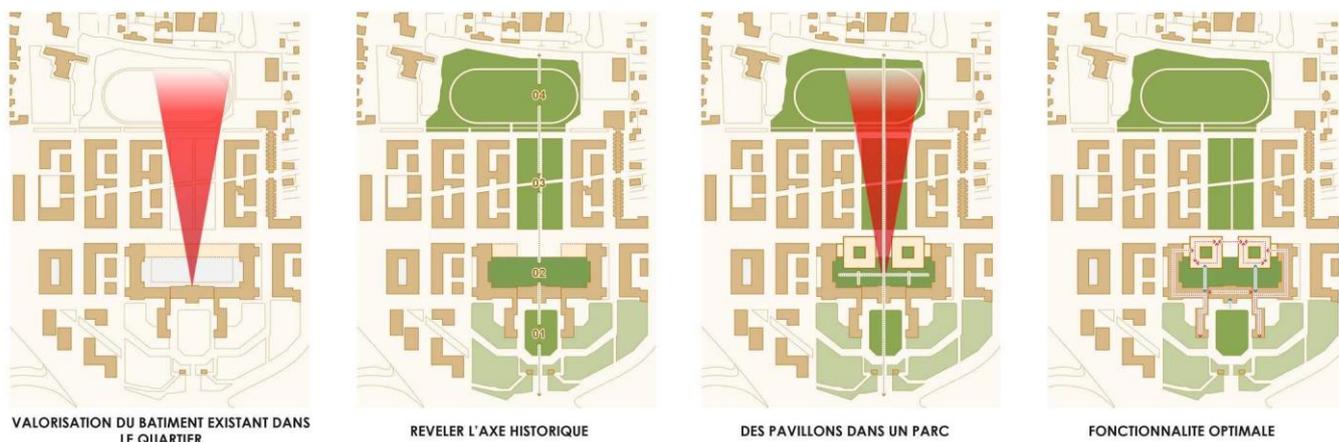


Le site est idéalement desservi par le métro toulousain, ligne A, avec deux arrêts de proximité, Jolimont et La Roseraie. Cette ligne de métro permet une correspondance avec le réseau SNCF et TER, à la station Marengo, à 1 arrêt de la station Jolimont.



### Une échelle urbaine adaptée, une cité ouverte sur son quartier

Par sa localisation en transition entre le Jolimont historique des années 1970, son tissu pavillonnaire extensif, et le futur quartier intense de Guillaumet, avec un soin tout particulier apporté aux espaces végétalisés, l'îlot Lemaresquier représente un bâtiment pivot emblématique qui offre une réponse urbaine adaptée dans un quartier en renouveau.



La cité rompt avec l'image des anciens bâtiments administratifs et s'ouvre sur son environnement. Sa composition, ses volumes et son architecture valorisent le patrimoine architectural par l'ouverture de vues sur ce dernier. L'implantation des bâtiments en pavillon permet une transition entre l'échelle monumentale du bâtiment Lemaresquier et celle des îlots de la ZAC Guillaumet.

Le volume bâti se déploie de manière modelée, sculptée, façonnée. De forme compacte et rationnelle, il est déstructuré pour mieux s'ancrer dans le tissu existant avec des hauteurs découpées et progressives.

## Révélation de l'axe historique et valorisation du bâtiment Lemaesquier

Le projet porte l'ambition d'allier histoire et modernité. Le parti pris architectural s'inscrit dans cette idée de révéler l'axe historique et valoriser le bâtiment Lemaesquier. La mise en valeur de l'axe historique est assurée par une connexion visuelle entre la Cité et le parc Guillaumet. Le projet propose d'ouvrir la perspective du parc vers le bâtiment central existant. Ainsi l'axe paysager se trouve renforcé par une vision transversale entre histoire et nature. Les éléments principaux du bâtiment d'origine (rythme et composition des façades, gabarit de toiture, restauration du patrimoine art déco...) sont toujours préservés pour perpétuer la transmission de l'histoire du lieu.

Une attention toute particulière est portée au paysage, aux paysages, existants, à développer, publics, privés.

Ainsi, les aménagements paysagers se déclinent suivant 4 axes de réflexion majeurs que sont le respect de l'histoire du site, la conservation de la symétrie ainsi que la valorisation de l'axe central et la lecture claire des différents usages.

La rupture de la façade sur la rue Traversière offre une vue entre le parc et le bâtiment historique, donnant ainsi à l'ensemble du quartier des vues privilégiées sur un fleuron de l'art déco.

### *Une cité pensée comme un Village de Services*

#### Prise en compte du public : Un accueil chaleureux à l'image de la Cité

Au cœur du bâtiment existant, l'accueil principal prend place dans un volume généreux, lumineux et traversant offrant une vue imprenable sur le parc de la ZAC Guillaumet et l'axe historique.

Le hall d'accueil est une véritable « plaque tournante » de l'édifice, il permet de déployer les accès aux différents services et activités de la cité.

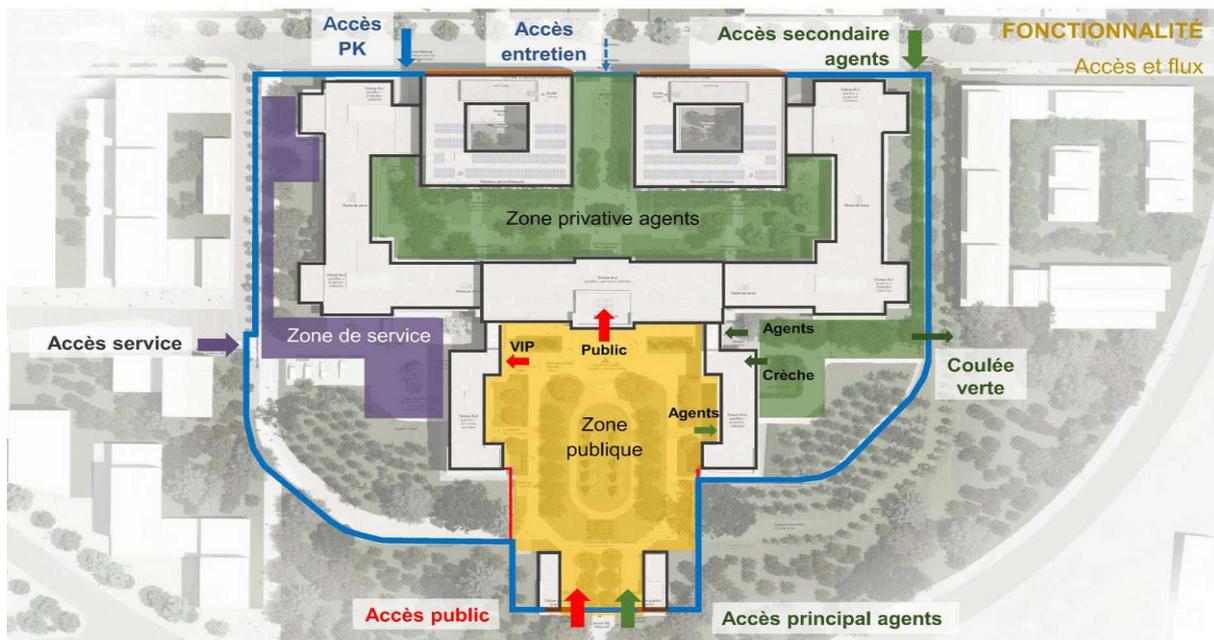


L'espace est majestueux et restauré avec soin où sont mis en valeur les éléments d'architecture existants (mosaïque au sol, structure, serrurerie).

## Des parcours clairs et efficaces

Dès l'entrée sud, l'architecture existante oriente les différents flux grâce la mise en valeur et la conservation des deux guérites d'entrée et de la clôture/portail en serrurerie typiquement Art Déco qui valorisées par la création de cette placette d'accueil.

Les espaces accueillant du public en libre circulation sont limités au bâtiment central afin de sécuriser et limiter l'accès au reste de la cité.



## Services aux usagers de la cité : un lieu de vie et de bien être

Le confort des futurs usagers est au cœur des réflexions.

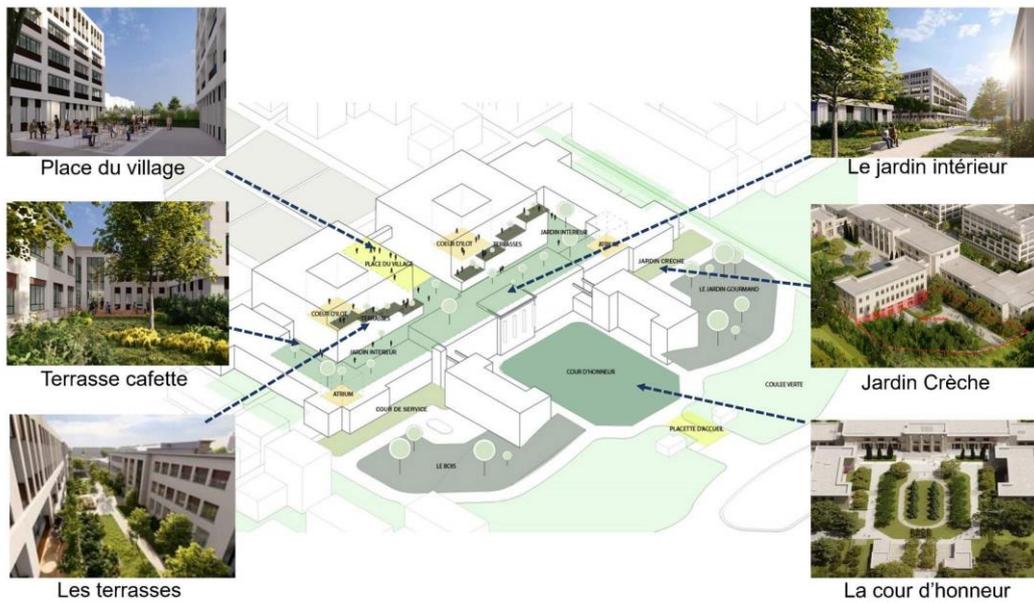
La perception des différents usagers est éveillée de manière inédite par de nouveaux horizons.

## Les espaces extérieurs comme de véritables lieux de vie

La nouvelle cité administrative s'implante sur un terrain de plus de 3 hectares autour du bâtiment Lemaesquier.

L'emprise au sol des bâtiments (partie neuf + existant) est d'environ 11 000 m<sup>2</sup> offrant plus de 22 000 m<sup>2</sup> d'espace libre. La majorité de ces espaces libres sont des espaces verts, dont plus du 90% sont prévus en pleine terre.

Différents espaces rythment ces extérieurs, offrant plusieurs usages.



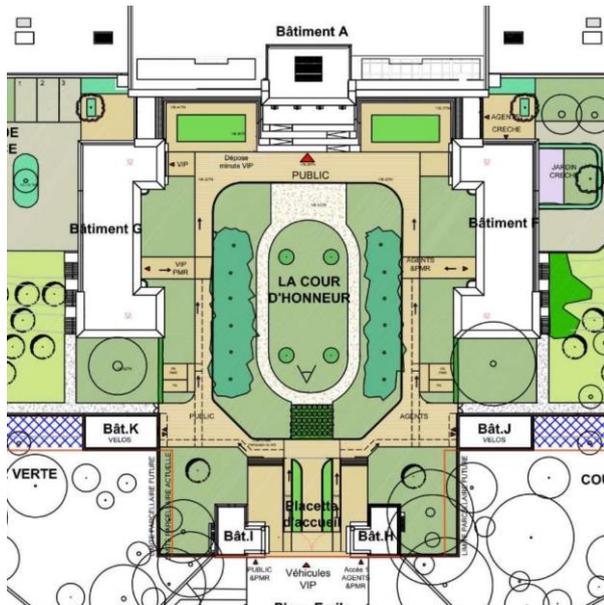
Pour ramener la nature au cœur de la cité, le projet intensifie les supports de végétation, à la fois utiles et agréables (jardin potager et vergers sur les terrasses, végétation des patios). Un ensemble de terrasses restanques est conçu dans le prolongement des espaces intérieurs de convivialité améliorant ainsi les rencontres imprévisibles.



Largement végétalisée, le jardin intérieur est aménagé pour faire oublier ses limites et créer un dialogue entre nouveau et ancien. Protégée des vents et de l'agitation de la ville, très arborée, elle apporte la fraîcheur nécessaire en été grâce à sa configuration de patio, tout en luttant activement contre tout effet d'îlot de chaleur.

Disposée dans l'alignement de l'axe monumental et insérée entre les 2 corps de bâtiments créés, la place du Village se trouve à la jonction entre la rue Traversière et le Jardin intérieur. Facilement accessible par l'ensemble des agents (neuf et ancien), elle est totalement en retrait du passage du public pour offrir ainsi l'intimité nécessaire à ceux qui souhaitent s'y retrouver.





La Cour d'honneur conserve son dessin initial tout en s'adaptant aux nouvelles contraintes de fonctionnement du projet.

L'aménagement paysager conserve les arbres existants complété d'arbustes et parterres végétalisés afin d'assurer la continuité visuelle de l'axe central.

Ainsi la composition de la cour d'honneur libère complètement la perception visuelle de la façade du bâtiment existant, et conserve le caractère minéral d'origine de la Cour d'honneur.

De part et d'autre des deux ailes qui délimitent la cour d'honneur se situent la cour de service et la cour de la Crèche. Le dessin initial des aménagements extérieurs de ces 2 zones a été conservé au maximum pour garder la symétrie du site.

#### Salles de réunion et espaces partagés : la convivialité au cœur des nouveaux modes de travail

Les espaces de convivialité sont disséminés dans l'ensemble de l'édifice, à raison de plusieurs par niveau, à proximité des noyaux de circulations verticales, pour favoriser les échanges entre services et personnes et offrir des espaces tampon de pause et de déconnexion ; ils présentent des ambiances variées (pause-café, lieu de lecture, repas en petit comité, etc.).



Ils s'ouvrent sur des jardins, terrasses largement vitrées et transparentes nourrissant le dialogue entre intérieur et extérieur de sorte à offrir une relation visuelle continue du couloir central vers le dehors. Ce sont des espaces fédérateurs favorisant le bien être, l'interaction, la productivité, la collaboration et le sentiment d'appartenance au collectif.

## *Une cité exemplaire*

Exemplaire par ses ambitions environnementales, le projet par les choix de conception, les choix de matériaux, d'équipements, de gestion, s'inscrit dans les politiques de transition environnementale voulues.

Exemplaire par ses ambitions énergétiques (choix des systèmes de chauffage et de rafraîchissement pilotés et régulés par un système de Gestion Technique du Bâtiment, installation de panneaux photovoltaïques sur une surface de 700 m<sup>2</sup>, utilisation d'éclairages LED performants associés à une commande de l'éclairage optimisée par capteurs de présence)

Exemplaire dans la conduite d'un chantier éco-responsable au service du tissu économique local, accompagnant des parcours d'insertion, soucieux de contenir les émissions carbone, organisé pour la gestion des déchets de chantier dont le tri des déchets sera fait sur site (bois, acier, gravats), avec un engagement d'atteinte de taux de valorisation des déchets du chantier à + de 75% en masse.

## *Orientation et programme 1 % artistique*

### *Ambition générale*

Le choix artistique fait devra répondre à plusieurs ambitions, les mêmes que celles qui guident le projet de construction de la nouvelle cité administrative de Toulouse.

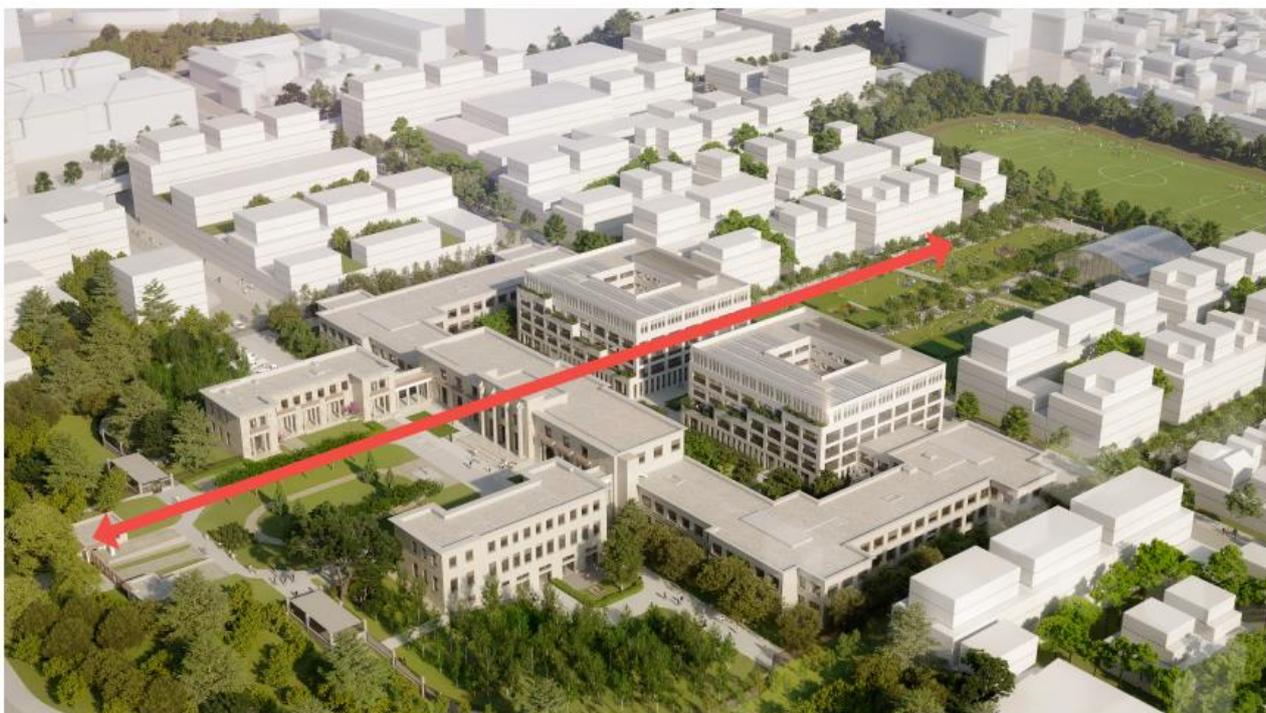
**Affirmer l'image d'un État exemplaire dans le portage de politiques publiques plurielles, Illustrer l'image d'une administration publique modernisée, ouverte, accessible et intégrée. Révéler le sens à l'action quotidienne des agents de l'administration, Accompagner la notion de village de services, notamment en favorisant le lien entre les différents utilisateurs du lieu.**

Le projet retenu devra contribuer à la familiarisation à l'art contemporain et l'appropriation de l'œuvre par les usagers. Le(a) lauréat(e) de la présente consultation devra proposer d'accompagner son œuvre par une information à caractère pédagogique à disposition du public de l'établissement voire développer autour de celle-ci un projet d'action culturelle, signe de l'intérêt que porte l'Etat à la création contemporaine.

### *Programme technique*

La présente commande a pour objectif la création, la conception, la production et l'installation d'une ou plusieurs œuvres artistiques originales.

Un travail autour de l'**axe principal** de conception du projet est demandé :



Vue aérienne du projet



Vue aérienne du projet

Cet axe présente plusieurs intérêts :

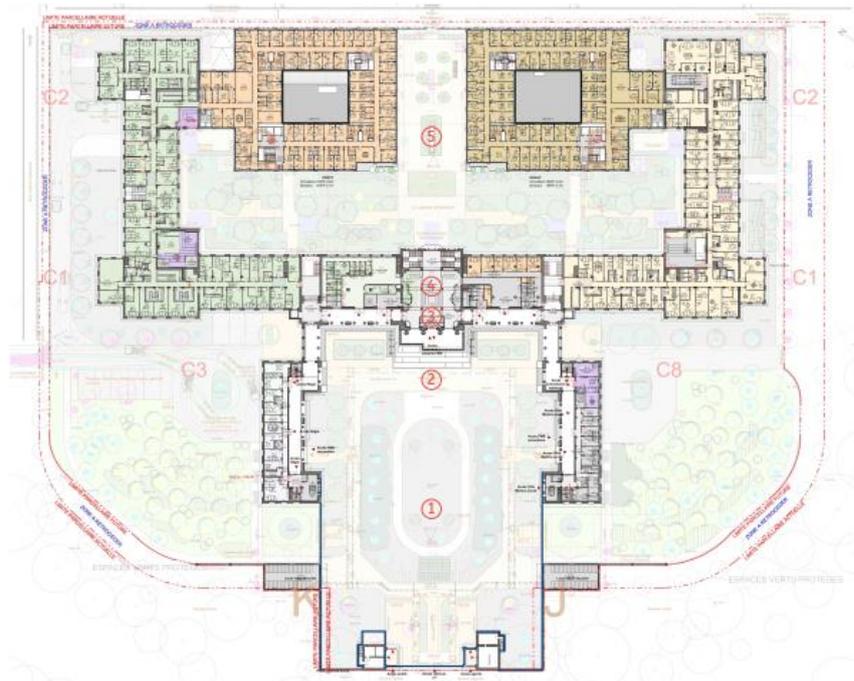
Il rappelle l'organisation originelle des constructions du début des années 30, et peut, à ce titre symboliser un lien entre le passé, le futur proche (le projet) et plus lointain, l'avenir.

Cet axe traverse les zones ouvertes au public et celles réservées aux agents.

Cet axe marque l'ouverture de la Cité sur le quartier alentour, sur la ville.

Cet axe met en relation les jardins, les espaces extérieurs, les bâtiments, le hall d'accueil monumental.

Au cœur de la cité administrative, cet axe traverse 5 zones, depuis l'entrée principale historique jusqu'au jardin public.



La première zone est la cour d'honneur, accessible au public et aux agents. Elle marque l'entrée du site et doit respecter la conception originelle souhaitée par l'architecte Lemaresquier. Dans le cadre du projet immobilier seul quelques traitements de surface seront réalisés. Aucune construction émergente ne devra être positionnée à cet endroit.

Le secteur 2 représente le perron, le point d'entrée dans le site. Au pied de l'entrée historique du bâtiment, c'est le signal qui guide tout particulièrement le public.



Photos de la façade principale



Les secteurs 3 et 4 sont des espaces intérieurs ;

La zone 3 s'ouvre sur les zones d'accueil du public.

La zone 4 permet de découvrir un escalier monumental desservant les trois niveaux de ce bâtiment et permettant de rejoindre le jardin intérieur et le place du village. L'accès à l'escalier monumental est réservé aux agents de la cité administrative. De ces deux zones, la perspective sur la ville, entre les deux pavillons neufs, est conservée, assurant ainsi la transparence souhaitée.



Photo de l'état existant (RDC haut)



Photo de l'escalier existant



Photo de l'espace existant au débouche de l'escalier monumental au RDC.



Vue de l'espace projeté

Le secteur 5 représente la place centrale de la cité administrative, réservée aux agents. Elle s'ouvre sur la ville, et croise un axe secondaire perpendiculaire formant le jardin intérieur. Ces espaces extérieurs contribuent à mettre en relation des agents de tous les services accueillis. Depuis la ville, par la faille créée entre les deux pavillons neufs, une façade mur rideau se dévoile, laissant apparaître l'escalier monumental central.



Photo de la façade Nord Ouest du corps principal du bâtiment



### **L'œuvre réalisée doit être attachée au site.**

Elle devra prendre en compte le contexte du bâtiment, ses fonctions et son usage afin de respecter les qualités architecturales et environnementales, créer du lien entre ces différents espaces, leurs différents usages et fonctions, elle pourra apporter une complémentarité d'usage au projet, afin que la création, outre sa qualité artistique intrinsèque, bénéficie au plus grand nombre, et qu'elle invite chaque usager des lieux à s'en approprier ses propriétés.

D'un point de vue technique, l'installation de l'œuvre d'art ne devra pas contrevenir aux normes, règles ou recommandations officielles en vigueur (dispositions relatives à la sécurité, à la sûreté, à l'accessibilité de personnes à mobilité réduite, réglementations des établissements recevant du public et établissement sous réglementation du Code du Travail...).

Le site étant soumis à des contraintes patrimoniales, une attention toute particulière sera demandée afin que le projet présenté soit accepté par l'architecte des bâtiments de France, tout particulièrement dans la zone de la cour d'honneur ou le respect de l'organisation originelle est à conserver et les constructions émergentes proscrites.

Enfin, l'œuvre devra être exemplaire, respectant les politiques environnementales et énergétiques actuelles.

L'artiste devra ainsi présenter un projet dans lequel l'empreinte carbone sera la plus faible possible (provenance, nature, traitement des matériaux utilisés, ...), la consommation énergétique sera nulle et les interventions et coûts de maintenance les plus réduits possible.

Il est précisé aux candidats que la mise en œuvre et le fonctionnement de l'œuvre d'art ne devront pas être de nature à remettre en question les fonctionnements techniques, organisationnels ni les délais contractuels du MGP et structurelles du projet de construction.

Le projet devra :

- Etre pérenne, durable, ne pas contrevenir aux normes, règles ou recommandations officielles en vigueur, respecter les mesures de sécurité, en particulier la sécurité incendie, la sûreté, la circulation des usagers et l'accessibilité des personnes en situation de handicap, respecter le code du travail (hygiène, sécurité et conditions de travail)
- Ne pas contribuer à obscurcir l'espace,
- Ne pas générer de nuisances sonores
- Ne pas générer de modifications du bâti
- Ne pas induire d'importants coûts de maintenance ou d'entretien, ne soit pas nuire aux conditions de nettoyage et d'entretien du bâtiment

- Résister aux intempéries (si implantation en extérieur)
- Prendre en compte l'obsolescence des modalités techniques des outils envisagés et en prévoir l'évolution dans le temps
- Ne pas constituer de risques direct ou indirect pour les passants

### Programme artistique

L'artiste (ou le groupement) assurera le suivi du projet dans sa phase de création, conception, de production et d'installation. Il/elle travaillera conjointement avec la maîtrise d'œuvre architecturale et la maîtrise d'ouvrage.

La commande devra contribuer à la familiarisation à l'art contemporain et l'appropriation de l'œuvre par les usagers du bâtiment. Le lauréat de la présente consultation devra s'engager auprès des équipes afin que l'œuvre soit accompagnée d'une information à caractère pédagogique à disposition du public.

L'intervention artistique tiendra compte :

- du contexte local, urbain
- du cadre architectural afin de respecter les qualités architecturales et environnementales du projet
- des fonctions et conditions d'usage de l'espace de travail
- des usagers

L'œuvre qui sera retenue s'inscrira dans un des champs de la création actuelle originale visible ou accessible aux sens, et participera à la diversité qui s'exprime aujourd'hui dans le domaine spécifique de l'art contemporain. L'œuvre sera nécessairement une création unique propre à notre projet.

Les domaines artistiques envisagés sont les arts plastiques en général (sculptures, installations, peintures, photographies, graphisme, etc.) mais aussi la création paysagère et le design. La signalétique prévue répond à une norme ministérielle.

Aucun medium n'est exclu tant que les contraintes techniques sont respectées. Ainsi, l'œuvre peut faire appel à tout moyen d'expression de la création contemporaine.

L'implantation de l'œuvre est possible dans tous les espaces intérieurs et extérieurs du périmètre du projet dans le respect de l'architecture, des contraintes normatives de la construction et de pérennité sur le site.

L'œuvre peut être composée d'un seul ou de plusieurs éléments,

La pose de cartels indiquant l'auteur, le titre de l'intervention et sa date, sera prévue, dans le respect de la signalétique. L'éclairage de l'œuvre sera prévu dans le plan d'aménagement du site.

Dans le prolongement du parti architectural présenté par le projet du groupement Bourdarios, l'œuvre pourra souligner la destination publique de l'équipement, et suggérer sa fonction de lien auprès des usagers, au service de l'intérêt général.

### **3.3. Bilan Carbone**

L'artiste ou le groupement devra réaliser un bilan carbone dès la conception du projet.

### **3.4. Le cout de maintenance, de fonctionnement et d'entretien**

Il sera demandé aux artistes présélectionnés de rédiger une note d'installation, de fonctionnement et d'entretien de l'œuvre.

Il devra être fait mention, dans cette note, des conditions précises de maintenance et d'entretien de l'œuvre d'art, des couts d'entretien estimés ou, dans le cadre d'une œuvre fonctionnelle, de fonctionnement.

Dans la mesure où il ne sera pas alloué d'autre budget que celui prévu pour la maintenance des espaces du bâtiment, l'entretien courant de l'œuvre d'art devra être simple et n'imposer aucun cout supplémentaire ni aucune difficulté particulière

### **3.5. Conservation préventive**

Les artistes présélectionnés devront fournir une liste détaillée de chaque matériau prévu pour la réalisation de l'œuvre, en donnant une évaluation précise de leur évolution dans le temps et une indication sur les techniques et moyens de conservation ou d'entretien qui en dépendraient.

Des garanties seront demandées sur la qualité des matériaux utilisés en fonction de la nature de l'œuvre pour évaluer sa durabilité, ainsi que sur la qualification et l'expertise des autres intervenants qui pourraient seconder l'artiste dans la réalisation de l'œuvre.

## Calendrier

Lancement de la phase de sélection des candidatures : mi-Novembre 2022

Sélection des candidats admis à concourir : mi-Février 2023

Transmission du dossier de consultation, phase offres : mi-Février 2023

Réception des offres artistiques initiales : mi-Juin 2023

Négociation : début Septembre 2023

Réception des offres artistiques finales : fin Septembre 2023

Sélection de l'œuvre et de son artiste : Novembre 2023

Notification du marché au lauréat : Décembre 2023

Livraison de l'œuvre : Décembre 2024

Le calendrier de réalisation du 1 % artistique doit obligatoirement s'inscrire dans le calendrier global de réalisation du projet immobilier. Les travaux de ce dernier sont prévus d'être achevés à l'été 2024.

## *Budget*

Le budget affecté à l'œuvre est de 400 000 € TTC, prix ferme.

Ce montant constitue un plafond et ne pourra en aucun cas être dépassé.

Ce montant correspond à la rémunération des artistes pour la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'ensemble de l'œuvre y compris les fournitures de matériaux et matériels, notamment ;

- les honoraires de conception, fabrication, fournitures de matériaux et matériels, acheminement et installation de l'œuvre, sa mise en fonctionnement, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuelles nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, coordination, contrôle et réception des travaux, etc.)
- La cession des droits d'auteur,
- L'acheminement de la création artistique,
- Les taxes, cotisations et charges afférentes, cotisations dues aux organismes agréés de perception des cotisations sociales des artistes auteurs et autres cotisations dont l'auteur serait redevable
- Les déplacements des personnes en lien avec la réalisation de l'œuvre.

## ***Annexes***

***Mémoire architectural et fonctionnel ou Notice architecturale et paysagère***

***Plan de masse***

***Plan de la zone accueil du public***

***Documents graphiques : Axonométries / Façades***

***Film de présentation du projet***